

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 JUILLET 2022.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, DELSIGNORE Raymond, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

ABSENTS : DELALANDE Claude, FANNI Alexis

Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 0 Votants : 21 Absents : 2

Monsieur BLONDEL Jérôme a été nommé Secrétaire de Séance.

Le Compte-rendu de séance du Lundi 9 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, expose à l'assemblée le projet du Budget Supplémentaire 2022 de la commune.

Section de Fonctionnement

60612 - Energie-électricité	40 000,00
60613 - Chauffage-gaz	10 000,00
61558 - Entretien	15 000,00
6218 - Personnel extérieur	40 786,21
64111 - Rémunérations du personnel	100 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	- 118 518,00
6811- Dotation aux amortissements	45 918,00
6817 - Dotation aux provisions	3 500,00

Total des dépenses de fonctionnement

136 686,21

002 – Résultat de fonctionnement reporté	165 768,21
7811 - Reprise sur amortissements	45 918,00
7067 – Refacturation services périscolaires	20 000,00
73111 – Impôts locaux	- 126 000,00
7351 – Taxe sur la consommation d'électricité	25 000,00
752 – Revenus des immeubles	6 000,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	136 686,21

Section d'Investissement

001 – Résultat d'investissement reporté	994 276,32
040 – Quote part subvention d'investissement	45 918,00
21 – Immobilisations corporelles	
Restes à réaliser 2021	745 272,91
Investissements proposés au B.S. 2022	116 481,80

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	1 901 948,58

021- Virement de la section de fonctionnement	- 118 518,00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 739 548,58
13- Subventions d'investissement	235 000,00
040 – Amortissements des biens	45 918,00

<u>Total des recettes d'investissement</u>	1 901 948,58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions : BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), adopte le BS 2022 du budget général

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE FORETS

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, expose à l'assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Forêts.

Section de Fonctionnement

6282– Frais de gardiennage	15 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	21 709,76

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	36 709,76

002 – Résultat de fonctionnement reporté	21 709,76
7022 – Coupes de bois	71 500,00
74718 – Reversement du budget général	- 56 500,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	36 709,76

Section d'Investissement

21 – Immobilisations corporelles	42 091,86

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	42 091,86

001 – Résultat d'investissement reporté	20 382,10
021- Virement de la section de fonctionnement	21 709,76

<u>Total des recettes d'investissement</u>	42 091,86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions : BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), adopte le BS 2022 du B.A. Forêts.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire, expose à l'assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2022 du budget annexe Salles Municipales.

Section de fonctionnement

60612 – Energie, électricité	10 000,00
60613 – Chauffage	5 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	52 536,64

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	67 536,64
002 – Résultat de fonctionnement reporté	11 036,64
74718 – Reversement du budget général	56 500,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	67 536,64

Section d'Investissement

2158 – Immobilisations corporelles	55 653,28

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	55 653,28
001 – Résultat d'investissement reporté	3 116,64
021 – Virement de la section de fonctionnement	52 536,64

<u>Total des recettes d'investissement</u>	55 653,28

Sur proposition du rapporteur et ayant entendu ses divers commentaires sur les montants, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions : BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), adopte le BS 2022 du B.A. Salles Municipales.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2022 AU BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de compléter la subvention d'équilibre au budget annexe Salles Municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 pour, 4 abstentions: BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), décide d'inscrire au Budget Principal une subvention de 56 500 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.

DOTATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET FRAIS DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame Chantal ROBIN, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, propose de fixer les diverses dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et activités annexes des écoles municipales. Avec une augmentation de 5% appliquée aux dotations de l'année précédente, leur montant pour l'année scolaire 2022-2023 s'établit comme suit :

- Dotation par classe : 368 €
- Dotation par élève à la rentrée : 35.5 €
- Participation pour les séjours avec nuitées : 17.30 € / élève / journée.
- Dotation Sou des écoles : 18.40 € / élève.
- Participation au transport lors des sorties scolaires : 546 € par sortie par classe et par année scolaire.

La participation aux frais des écoles, refacturée aux communes, est calculée en fonction des charges réelles de fonctionnement des écoles constatées l'année précédente dans nos comptes. Elle s'élève à :

- Ecole maternelle : 1 445 €
- Ecole primaire : 585 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HUGO MALFROY

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le jeune Hugo Malfroy, âgé de 21 ans et résidant à Arbent, va tenter de traverser en vélo les 4 massifs (Vosges, Jura, Alpes et Pyrénées) en 7 jours lors de la dernière semaine de juillet.

Hugo pratique le cyclisme en compétition depuis l'âge de 10 ans. Il participe depuis 2019 à la coupe du monde VTT marathon. Professionnellement, il reste également dans sa passion, puisqu'il est nutritionniste spécialisé dans le sport et éducateur dans le Pôle espoir de Bourg-en-Bresse.

Le parcours qui relie Strasbourg à Pau, représente près de 2 100 km, 35 000 mètres de dénivelé, 300 km par jour à faire avec une moyenne de 15h/jour.

Pour financer ce défi hors du commun, Hugo a lancé une cagnotte en ligne et reversera une partie des sommes collectées à l'association « Rêve », qui réalise les rêves des enfants malades.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de soutenir le projet porté par Hugo MALFROY et de lui verser la somme de 750€.

REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS DE LA SEMCODA AVEC LA CAISSE DES DEPOTS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la SEMCODA a signé en juillet 2020 un protocole de rétablissement de l'équilibre sur la période 2020-2025 avec la Caisse de garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et ses actionnaires de référence.

Une des principales mesures était le réaménagement de la dette afin de réduire les annuités et reconstituer l'autofinancement. Un premier réaménagement a été initié en 2020 et s'est achevé en 2021 avec un gain de 51,1 M€ sur cette période de référence.

Un 2^{ème} réaménagement nous est proposé afin d'atteindre l'objectif initial, il prendra effet en date du 28 avril 2022, de manière rétroactive.

Notre garantie financière d'origine est impactée par ce réaménagement. Une nouvelle délibération de notre part est donc nécessaire pour valider l'avenant proposé.

Monsieur le maire précise que le CRD (Capital Restant Dû) de la dette garantie reste identique, ainsi que notre quotité de garantie initiale. Pour notre collectivité, le réaménagement se présente sous forme de refinancement à taux fixe pour un CRD de 527 057,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité renouvelle sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée.

SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE AN 342

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, informe l'assemblée que la société GRDF a régularisé avec la commune d'Arbent une convention de

servitude sous seing privé en date du 14 mars 2022, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Arpent, cadastrée AN 342. Cette parcelle appartenant actuellement à la ville d'Arpent, GRDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Cette publication au fichier immobilier est importante car elle a pour but d'informer toutes les personnes de la présence de la canalisation de gaz afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les dispositions de la nouvelle convention de servitude.

DESAFFECTATION DE L'ECOLE MATERNELLE DU PLANET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'école maternelle du Planet est fermée depuis la rentrée scolaire 2008. Les locaux inoccupés jusqu'à aujourd'hui, étaient utilisés occasionnellement par diverses associations locales et pour dispenser les activités musicales de l'école primaire voisine.

Une demande d'installation et de création d'une micro-crèche sur la commune d'Arpent a été faite par madame Tiffanie Sanchez en ce début d'année.

Le dossier qu'elle a déposé auprès des services de l'Etat a été accepté pour l'accueil de 12 jeunes enfants. La société Les Lut'AIN a été créée le 31 mars 2022 et s'installera à la rentrée de septembre dans une partie des bâtiments de l'école maternelle du Planet. L'autre partie du bâtiment sera utilisée par l'association « Théâtre de la Vapeur » et l'école primaire du Planet assurera dans ses locaux les activités musicales pour ses élèves.

Le bâtiment de l'école maternelle n'étant plus nécessaire au service public des écoles, il y a lieu de prononcer sa désaffectation.

Pour cela, l'avis de Madame l'inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale a été sollicité dernièrement afin de désaffecter dans les règles le bâtiment inutilisé depuis 2008.

- VU la convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 3 juin 2022 avec la micro-crèche Les Lut'AIN,
- VU l'avis favorable de Madame l'inspectrice d'académie en date du 12 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la désaffectation de l'école maternelle du Planet à compter du 1^{er} août 2022,

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Secrétaire de Séance,

Jérôme BLONDEL



Pour Extrait Conforme.
Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO

